

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.



BIOCORP annonce le vif succès de son augmentation de capital par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 4,2 M€

Issoire, le 19 novembre 2020, à 7h30 CEST – BIOCORP (FR0012788065 – ALCOR / Éligible PEA PME) (la « Société »), société française spécialisée dans la conception, le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants, annonce aujourd'hui le vif succès de son augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 4,2 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux (l'« Offre ») effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres. Le livre d'ordres a été largement couvert, s'appuyant sur une demande soutenue d'investisseurs institutionnels nouveaux et existants, d'un montant total de 6,1 M€.

L'Offre a donné lieu à l'émission de 152.728 actions ordinaires nouvelles, soit 3,68% du capital social actuel de la Société, à un prix par action de 27,50 euros (prime d'émission incluse), représentant une levée de fonds totale de 4.200.020 euros. Le prix de souscription s'établit à 27,50 euros, représentant une décote de 2,14 % sur le cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

A l'issue de l'Offre, le capital social de la Société est désormais composé de 4.299.716 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Sur la base des éléments de trésorerie (1.554 K€ au 30 juin 2020) et de ses revenus et dépenses prévisionnels, le montant levé dans le cadre de l'Offre, devrait permettre à la Société de mener à bien ses objectifs stratégiques et de couvrir ses besoins en fonds de roulement largement au-delà des 12 prochains mois.

Eric Dessertenne, Directeur Général, a déclaré à cette occasion : « *Nous remercions les actionnaires de longue date d'avoir participé à cette levée de fonds ce qui démontre leur implication et leur confiance à l'égard de la Société et sommes ravis d'accueillir au capital de Biocorp de nouveaux investisseurs, notamment étrangers.* »

UTILISATION DES FONDS LEVES

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital permettront notamment à BIOCORP de :

- Renforcer ses capitaux propres afin de leur permettre d'être positifs au 31 décembre 2020 (pour rappel, les capitaux propres de la Société au 30 juin 2020 étaient de - 746 762 €) ;
- Répondre à la forte demande de Mallya en augmentant sa capacité de production et sa commercialisation ainsi que la gestion de son cycle de vie ;
- Accélérer le développement de nouveaux projets innovants sur de nouveaux marchés.

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Un nombre total de 152.728 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,05 euro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017, tel que visé au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, conformément à la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 15 mai 2020.

Les actions nouvelles, représentant 3,68% du capital social actuel de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Offre (soit une dilution de 3,55%), ont été émises par décisions du Conseil d'administration du 18 novembre 2020 et du Directeur Général du 18 novembre 2020, conformément à la délégation de compétence conférée par la 9^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 15 mai 2020.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 27,50 euros par action, représentant une décote de 2,14% par rapport au cours de clôture de l'action Biocorp au 18 novembre 2020, soit 28,10 euros, et de 4,31% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action Biocorp sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. du 12 au 18 novembre 2020 inclus), soit 28,74 euros, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 18 novembre, prises en vertu de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2020, qui a fixé la décote maximale autorisée à 10% de la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action Biocorp au cours des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix.

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital de Biocorp avant le lancement de l'Offre détiendra dorénavant une participation de 0,96%.

Le capital social de la Société sera composé de 4.299.716 actions à l'issue du règlement-livraison.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat avant et après la réalisation de l'Offre est la suivante :

Actionnaires	Avant la réalisation de l'Offre ⁽¹⁾				Après la réalisation de l'Offre			
	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote
Jacques GARDETTE	200	0,01 %	400	0,01 %	200	0,00%	400	0,00 %
BIO JAG	1.998.800	48,20 %	3.997.600	64,43 %	1.998.800	46,49%	3.997.600	62,89 %
Famille Jacques GARDETTE	1.000	0,02 %	2.000	0,03 %	1.000	0,02 %	2.000	0,03 %

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

Sous-total famille GARDETTE	2.000.000	48,22 %	4.000.000	64,47 %	2.000.000	46,51 %	4.000.000	62,92 %
Actions auto détenues	11.869	0,29 %	11.869	0,19 %	11.869	0,28 %	11.869	0,19%
Flottant	2.135.119	51,49 %	2.192.396	35,34 %	2.287.847	53,21 %	2.345.124	36,89 %
Total	4.146.988	100 %	6.204.265	100 %	4.299.716	100 %	6.356.993	100 %

⁽¹⁾ Sur la base des informations disponibles au 18 novembre 2020

ADMISSION AUX NEGOCIATIONS DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le même code ISIN FR0012788065 – ALCOR. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 23 novembre 2020.

Les informations présentées au sein de ce communiqué le sont à l'issue du placement des actions par construction accélérée d'un livre d'ordres, à présent clos, mais restent conditionnées à la correcte exécution des opérations de règlement-livraison.

En application des dispositions de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre n'a pas donné et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés en section 3.6 et suivante du rapport financier semestriel 2020 et en section 3.6 du rapport financier annuel 2019, disponibles sans frais sur le site internet de la Société (<https://biocorpsys.com/investisseurs/informations-reglementees/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans ledit rapport financier semestriel 2020 sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Offre suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

INTERVENANTS

STIFEL

Chef de File et Teneur de Livre

fieldfisher

Conseil juridique

À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente dès 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte 57 collaborateurs.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).

Plus d'infos sur www.biocorpsys.com. Suivez-nous sur Twitter [@BIOCORPSystems](https://twitter.com/BIOCORPSystems)

CONTACTS BIOCORP

Jacques Gardette

Président du Conseil d'administration

investisseurs@biocorp.fr

Éric Dessertenne

Directeur Général

Sylvaine Dessard

Directrice Marketing & Communication

rp@biocorp.fr

+ 33 (0)6 88 69 72 85

CONTACTS ULYSSE COMMUNICATION

Bruno ARABIAN

barabian@ulyссе-communication.com

+33 (0)6 87 88 46 26

Nicolas DANIELS

ndaniels@ulyссе-communication.com

+33 (0)6 63 66 59 22



AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société BIOCORP dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » en sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société BIOCORP ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société BIOCORP n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. BIOCORP n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de BIOCORP ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par BIOCORP. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. BIOCORP ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.